

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02325 Numéro SIREN : 428 212 997 Nom ou dénomination : 4D2

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2019 sous le numéro de dépôt 18304

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/18304

Déposant :

Nom/dénomination : 4D2

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 428 212 997

N° gestion : 1999 B 02325

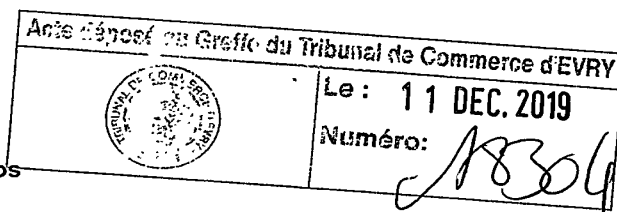


4D²

Société par actions simplifiée au capital de 346.800 Euros

Siège social à DOURDAN (Essonne) ZI La Gaudrée - Impasse des Jalots

428 212 997 RCS EVRY – SIRET 428 212 997 00012



**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

TROISIEME DECISION – Affectation du résultat

L'Associé unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, soit la somme de (36.231,72) Euros, au compte « Report à Nouveau ».

L'Associé Unique reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique du 28 juin 2019.

*Copie certifiée conforme
Le Représentant Légal*

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Copie certifiée conforme Le Représentant Légal'.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4D*		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : Impasse DES JALOTS 91410 DOURDAN		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 2 8 2 1 2 9 9 7 0 0 0 1 2		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le. 31/12/2018				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	2 835 750	CV	2 835 750
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	144	BE	144
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH		BI	
TOTAL (II)		BJ	2 835 894	BK	2 835 894	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	14 458	CA	14 458
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	4 176	CG	4 176	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	18 634	CK	18 634	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 854 528	IA	2 854 528	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4D²		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 346 800)	DA	346 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	40 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 170 341
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(36 231)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	112
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 324 406
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 300
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 332 818
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 854 528
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 332 818	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	112	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 43 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4D²						Néant ☐ *		
						Exercice N		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
						Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF		
	services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	14 667	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	816	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	
			- dotations aux provisions*				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 483
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(15 483)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	20 750	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	20 750	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(20 747)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(36 231)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cepid Group



Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4D²		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	36 233
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(36 231)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group





Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4D²

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 854 529 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 36 232 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



 **Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	2 835 750			2 835 750
– Autres titres immobilisés	144			144
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 835 894			2 835 894
ACTIF IMMOBILISE	2 835 894			2 835 894



 **Notes sur le bilan****Immobilisations financières****Liste des filiales et participations**

Tableau réalisé en Kilo-Euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)**(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus****(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise****(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos****(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉ SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS SOFRIM	200	896	99,50	2 836	2 836			3 126	-273	
– Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations françaises										
– Autres participations étrangères										



**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 458 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	14 458	14 458	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	14 458	14 458	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 346 800,00 Euros décomposé en 6 936 titres d'une valeur nominale de 50,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	7 344	50,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	408	50,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	6 936	50,00



 **Notes sur le bilan****Affectation du résultat**

Décision de l'assemblée générale du 29/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 158 941
Résultat de l'exercice précédent	131 001
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	1 289 942
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	119 600
Report à Nouveau	1 170 342
Total des affectations	1 289 942

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	367 200			20 400	346 800
Réserve légale	40 800				40 800
Report à Nouveau	1 158 941	131 001	131 001	119 600	1 170 342
Résultat de l'exercice	131 001	-131 001	-36 232	131 001	-36 232
Dividendes		119 600			
Total Capitaux Propres	1 697 942	119 600	94 770	271 001	1 521 710



 **Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

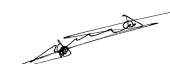
Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 332 819 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	112	112		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 300	8 300		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 324 406	1 324 406		
Produits constatés d'avance				
Total	1 332 819	1 332 819		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	479 948			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 429 198 Euros.

Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs	8 300
Interets courus a payer	112
Interets courus sofrim	20 750
Total	29 162





Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 040 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation	2	2
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2	2
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	20 750	18 421
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	20 750	18 421
Résultat financier	-20 748	-18 419

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2010, la société SAS 4D² est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 4D², Impasse DES JALOTS 91410 DOURDAN. L'option a été renouvelée en date du 31/12/2015. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La société intégrée versera à la société intégrante, au titre de l'impôt sur les sociétés, une somme égale aux acomptes d'IS, au solde d'IS ainsi que tout complément d'IS dans les mêmes conditions que si elle n'appartenait pas au périmètre d'intégration fiscale.



 **Notes sur le compte de résultat****Déficits reportables**

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
(A) – Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	39 386	786 147
(B) – Déficits imputés		
(C) – Déficits reportables (A-B)	39 386	786 147
(D) – Déficits nés au titre de l'exercice		27 683
(E) – Total des déficits restant à reporter (C+D)	39 386	813 830

Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe

En cas de sortie du groupe fiscal, la société intégrante n'aura aucune indemnité à verser à la société intégrée.

Les acomptes d'IS que la société intégrante devra verser pour le compte de la société intégrée seront remboursés par cette dernière au plus tard à la date de sortie (pour les acomptes déjà versés) et deux jours avant leur échéance légale (pour les autres).

En cas de réhaussement de ses résultats notifié après sa sortie, la société intégrée sera tenue de verser à la société intégrante la contribution complémentaire correspondant aux exercices dont les résultats ont été réhaussés.



 **Autres informations**

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

FIDELIANCE*Membre Indépendant du réseau CROWE GLOBAL***15****Voir rapport de l'expert comptable**

EVRYENNE D'AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes, inscrite sur la liste de la Cour d'Appel de PARIS

S.A.R.L. au capital de 500 €

Siège social : 1, rue des Mazières – 91000 EVRY

o§o

4D2

Société par Actions Simplifiée au capital de 346.800 €

Impasse des Jalots
Zone Industrielle La Gaudrée
91410 – DOURDAN

o § o

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

o § o

Exercice clos le 31 Décembre 2018

o § o

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4D2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

538 254 160 R.C.S. EVRY – SIRET 538 254 160 000 12 – CODE NAF 6920Z

o§o



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

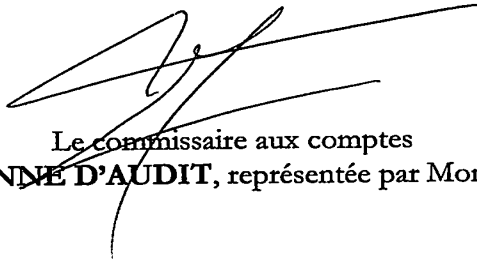


Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à EVRY, le 4 Juin 2019



Le commissaire aux comptes
S.A.R.L. EVRYENNE D'AUDIT, représentée par Monsieur Marc TÊTU

